

Lettre ouverte à Monsieur François FILLON, Premier Ministre

Suite au cri d'alarme d'*Enfance-télé : danger ?* envoyé à l'ensemble des membres du Gouvernement ainsi qu'aux Présidents de groupes parlementaires au Sénat et à l'Assemblée Nationale.

Monsieur le Premier Ministre

Enfance-Télé: Danger? tient à vous remercier ainsi que les nombreux Ministres qui ont répondu à nos courriers, mais un constat s'impose: Nos 10 REMEDES A LA MALTRAITANCE AUDIOVISUELLE (au verso) et notre excellent bilan des 10 JOURS SANS ECRAN n'enclenchent aucune mise en action. Nous sommes déçus.

La télé-violence croissante qui imprègne l'esprit des enfants, de nous tous, induit une société toujours plus violente!

La situation présente convient-elle ? "Pour faire écho à l'interrogation du Conseil Français des Associations des Droits de l'Enfant, les responsables politiques n'aiment-ils pas les enfants ? La Protection de l'Enfance est-elle abandonnée ?

Monsieur Fréderic MITTERAND, questionné par ses pairs, brandit la loi du 9 septembre 1986 : «La communication est libre..», loi qui a écrasé la protection de l'enfance à la télévision.

Le CSA, dont un seul sage sur 9, est responsable de la Protection de l'Enfance, rappelle ses bonnes intentions et les vertus d'une signalétique expliquée une fois par an et qui autorise de nombreuses dérives... impunies. « *Nous ne voulons pas d'une télévision aseptisée* », déclarait Agnès VINCENT-DERAY en novembre 2009, après avoir fait le constat pour La Croix d'une « *augmentation substantielle et alarmante des violences à la TV* » notamment Canal+, NRJ12, TMC et Virgin 17 (chaînes primées par les jeunes).

87%, soit une **majorité écrasante des français** a conscience d'un « déchaînement et d'une montée en puissance de violences sur et par les enfants ». Les actualités quotidiennes sont la réplique des images révoltantes, omniprésentes sur nos écrans. (Ex: Dimanche 24 juillet, un jeune homme de 20 ans, battu à mort, est retrouvé nu à Aix-en-Provence.)

Les violences télévisuelles et sur autres écrans constituent une imprégnation fusionnelle permanente, suppléant toute forme d'éducation, engendrant des « individus pas ou mal socialisés qui ne savent pas ce qui est mal ou indécent ».

Tandis que les chaînes se multiplient, s'enrichissent par le biais des images violentes, la société se désintègre : Combien en une seule année d'enfants assassinés, torturés, mutilés? De femmes violées ? De violences physiques intra-familiales (1 million) ? D'enseignants brisés ? De suicides de policiers (600) ? De pompiers et soignants attaqués? L'augmentation de la violence gratuite chez les filles (65%) est effrayante !

A quand une prise en compte sérieuse de nos propositions constructives et leur déclinaison en action ? La société civile réclame une réponse valide et visible.

Un Etat de Droit peut-il supporter que la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant** soit ainsi **piétinée** par des médias surpuissants, oubliant son premier devoir : la Protection de l'Enfance ?

Nous demandons à d'autres associations de signer cet APPEL SOLENNEL, la situation l'exige!

Nom de l'association: Adresse : Nombre de personnes représentées : Nom et signature de son responsable:

«ENFANCE-TELE: DANGER?»

propose 10 REMEDES à la maltraitance audiovisuelle dans l'Intérêt Supérieur de l'Enfant

- 1 Une signalétique plus protectrice et un -10 permanent.
- 2 Des plages spécifiques Enfants (ni violence, ni sexe, ni pub)
- 3 Le label « CHOUETTE* » aux émissions conformes à l'Intérêt Supérieur de l'Enfant et aux valeurs humaines.
- 4 La mise en chantier d'un festival du film CHOUETTE*
- 5 Des journaux télévisés qui délivrent des exemples positifs, susceptibles d'être également reproduits.
- 6 Des Flashes de vie en *prime time* à la télévision: spots de réflexion sur l'éducation familiale, citoyenne, à la non-violence
- 7- l'initiation à l'Ethique à l'école avec 3 règles : Respect de soi, des autres, de la société, Responsabilisation et Réparation.
- 8 Une formation des parents et enseignants à la gestion des médias (Modules de rentrée, Contrôle parental)
- 9 Les MISSIONS du CSA renforcées par la présence de Parents et défenseurs de l'Enfance qui pourraient agir aussi dans les comités de visionnage des TV et au sein de la commission de classification des films au cinéma.
- 10 Un pôle Défense des Droits du Parent Téléspectateur.